



## AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

**OBJET : MISE EN CONCURRENCE POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC – Terrain communal en bord de lac**

**Contexte :** La Ville de Divonne-les-Bains met à disposition un terrain d'environ 20 000 m<sup>2</sup>, cadastré section AH 24/115/150 et 151 au lieu-dit « les longs prés ». Ce terrain situé au bord du lac a une vocation exclusivement touristique (parc de loisirs).

**Cadre Juridique :**

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.  
L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention délivrée à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire ou révocable.  
Procédure prévue à l'article L2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Redevance :**

L'occupation du domaine public est consentie moyennant un loyer proportionnel au montant du chiffre d'affaires, dont le détail se calcule de la manière suivante :

- 4% jusqu'à 120 000 € de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année N-1 ;
- 5% de 120 001 € à 230 000 € de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année N-1 ;
- 6% de 230 001 € à 420 000 € de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année N-1 ;
- 7% de 420 001 € à 570 000 € de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année N-1 ;
- 8% au-delà de 570 001 € de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année N-1.

Le loyer sera payé semestriellement en deux fois. La première échéance représentant 50% de la redevance, devra être acquittée au plus tard le 31 août et la deuxième échéance de 50 % sera exigible au 31 décembre de l'année N.

**Durée d'exploitation :**

La mise à disposition est conclue pour une durée de 10 ans à compter de la date de la signature de la convention d'occupation du domaine public.

**Dossier de candidature :**

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet touristique.

Ce dossier doit être impérativement composé :

**D'une partie administrative comprenant :**

- Lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature
- Kbis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance

**D'une partie technique comprenant :**

Un descriptif complet des moyens d'exploitation permettant d'apprécier les investissements effectués, accompagné de photographies, les accessoires utilisés : détail des investissements, de réfrigération, éventuellement mobiliers, la puissance électrique attendue ;

Un descriptif complet de la structure qui pourrait être éventuellement installée sur l'emplacement ou le terrain constituant le domaine public, accompagné de plans et visuels.

Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Le candidat devra prévoir un éventuel rachat des immobilisations du précédent exploitant.

**Dépôt des candidatures :**

Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 7 février 2025**

Le dossier peut être remis :

➤ Sous pli :

Adressé à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville  
Service Domaine et Assurances  
73 avenue des thermes  
01 220 Divonne-les-Bains**

➤ En main propre :

**Service Domaine et Assurances  
73 avenue des thermes  
01 220 Divonne-les-Bains**

*Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »*

➤ Par voie électronique à l'adresse suivante :

[domaine@divonne.fr](mailto:domaine@divonne.fr)

Objet à mentionner : Candidature pour une autorisation d'occupation du domaine public relative à un terrain

**Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- Application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques : 25%
- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : 20%
- Pertinence et qualité des produits ou services proposés : 20%
- La « demande » correspondant à « l'offre » : 15%
- L'expérience ou la formation : 20 %

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures.

L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention portant autorisation d'occupation du domaine public.

**Contact :**

Service Domaine et Assurances

Téléphone : 04 50 20 03 49 (Standard)

Courriel : [domaine@divonne.fr](mailto:domaine@divonne.fr)